



PLACOPLATRE

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros

Siège Social : Tour Saint-Gobain

12 Place de l'Iris 92400 Courbevoie

R.C.S. NANTERRE 729 800 706

A S S E M B L E E G E N E R A L E O R D I N A I R E

D U 1 8 M A I 2 0 2 6

**DOCUMENT ETABLI EN CONFORMITE DE L'ARTICLE R.225-83
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Placoplatre

SOMMAIRE

- Listes des mandataires sociaux en exercice
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux
- Bilan et compte de résultat de l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
- Annexe des comptes annuels
- Ordre du jour de l'assemblée
- Texte des résolutions
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Placoplatre

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX EN EXERCICE

Monsieur Thierry BERNARD

Président du Conseil d'administration – Administrateur

Monsieur Stéphane GARCIA

Administrateur - Directeur Général

Madame Mathilde HEBERT

Administrateur

Madame Dominique LABILLOY

Administrateur

Madame Silvia MARIANI

Administrateur

SAINT-GOBAIN PLACO

Administrateur

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 198.221.900 euros

R.C.S. NANTERRE 950 591 735

Tour Saint-Gobain 12 Place de l'Iris 92400 Courbevoie Représentant permanent : **Madame Christelle LARDIERE**

Placoplatre

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



PLACOPLATRE

Société Anonyme au Capital de 10 000 000 euros

**Siège Social : « Tour Saint-Gobain » 12 place de l'Iris 92400
COURBEVOIE**

R.C.S. Nanterre 729 800 706

RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2025

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société, à l'effet :

- De vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat,
- De vous demander également de vous prononcer sur la ratification du mandat d'un administrateur.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Exposé sur la situation de la société

L'environnement économique défavorable et le contexte politique instable ont continué de peser sur l'activité de la Société en 2025 (baisses du neuf et de la rénovation et pression concurrentielle sur les prix). La dynamique commerciale et la consolidation des gains en termes de reconquête de parts de marché a toutefois permis de limiter le recul de CA.

Dans ce contexte, Placoplatre a toutefois réussi à conforter ses marges grâce notamment aux actions d'amélioration des performances opérationnelles et à l'agilité sur les frais fixes.

En outre, la société a procédé à une cession de terrains qui a permis de réaliser une plus-value substantielle (environ 31 M€)

Le résultat net social a ainsi progressé d'environ 17M€ par rapport à l'année 2024.

- Pour 2025, le taux de fréquence TF2 salariés, intérimaires et sous-traitants permanents (nombre d'accidents avec et sans arrêt sur 12 mois par million d'heures travaillées) est en forte détérioration à 7,30 contre 2,60 en 2024 avec un nombre d'accidents bien supérieur.
- La culture Santé Sécurité vise à être renforcée au travers de la réduction des risques, de l'analyse des modes dégradés et de la formation ; de nouvelles règles d'or coconstruites seront mises en place en 2026.

Perspectives d'avenir

Pour l'année 2026, la société entrevoit un environnement économique et politique toujours incertain. Une fois le point bas atteint, le marché devrait amorcer un rebond mécanique après des années de baisse continue. Dans ce contexte, Placoplatre entend saisir les opportunités de croissance et confirmer sa position sur le marché tout en étant vigilante sur l'évolution des marges.

Les actions d'amélioration des performances opérationnelles et plus généralement la discipline sur les coûts restent des enjeux majeurs pour atteindre les objectifs financiers visés.

Résultat

Le résultat d'exploitation s'établit à 81 200 709 € pour l'exercice 2025 contre 51 607 808 € en 2024.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 53 326 598 € , contre 36 010 505 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, les emprunts et dettes financières de la société s'élèvent à 36 052 640 € et les disponibilités à 69 047 €.

Recherche et Développement

Durant l'exercice 2025, la société a maintenu son important effort de Recherche et Développement 3 516 K€.

Prises de participations et de contrôle de la société

Les participations de PLACOPLATRE au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- CF Distribution : 100%
- Gypse de Maurienne : 76,99 %

Activités des filiales par branche d'activité

Gypse de Maurienne, dont PLACOPLATRE détient 76,99% du capital : son bénéfice nette s'élève à 193 milliers d'euros et son chiffre d'affaires à 3 894 milliers d'euros. Il est en hausse comparé à 2024.

CF Distribution dont PLACOPLATRE détient 100% du capital : sa perte nette s'élève à 1 722 milliers d'euros et son chiffre d'affaires à 1 042 milliers d'euros. Il est en baisse comparé à 2024.

Dépenses somptuaires et charges non fiscalement déductibles (articles 223 quater et 39, 4 et 223 quinquies et 39, 5 du Code général des impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 153 484 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Événements intervenus entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

La Société a approuvé un projet de fusion-absorption de sa filiale CF Distribution, détenue à 100 %, avec un effet juridique envisagé au 1er juin 2026, conformément à la décision du Conseil d'administration du 31 mars 2026. Cette opération s'inscrit dans une démarche de rationalisation de l'organisation et de maîtrise des coûts, dans un contexte de baisse d'activité et de résultat d'exploitation négatif de CF Distribution depuis l'exercice 2022. Le Comité Social et Économique de Placoplatre a rendu un avis favorable sur ce projet lors de sa réunion du 11 décembre 2025

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil rappelle que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 53 326 597,72 euros et que le compte «Report à nouveau» présente un solde créditeur de 86 139 081,49 Euros pour former un total distribuable de 139 465 679,21 euros, sur lequel nous vous proposons de prélever :

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée générale l'affectation suivante :

1. Attribution de l'intérêt statutaire

Conformément aux statuts, il est attribué aux actionnaires un intérêt statutaire de 5 % du capital social, soit un montant total de 500 000,00 euros.

2. Attribution d'un dividende

L'Assemblée décide ensuite l'attribution d'un dividende destiné à porter le dividende global à 38,90 euros par action, représentant un montant total distribué de 50 790 563 euros, ce montant incluant expressément l'intérêt statutaire de 500 000,00 euros mentionné au point 1 ci-dessus.

3. Affectation du solde

Le solde du résultat est affecté au compte « Report à nouveau » qui s'établit à 88 765 116.21 euros.

Le dividende global sera mis en paiement à compter du 21 mai par la Banque CACEIS CORPORATE TRUST, sise 14 rue Rouget-de-L'Isle, 92130 Issy-les-Moulineaux.

En outre conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total (€)
2022	1 305 670	5,14	6 711 144
2023	1 305 670	14,00	18 279 380
2024	1 305 670	24,86	32 458 956

3. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Article D. 441 1.- 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu

	o jour	1 a 30 jours	31 a 60 jours	61 a 90 jours	Plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					304
Montant des factures concernées (en Euros)	—	2 125 945,63	180 478,05	4 425 049,14	-3 617 370,37	3 114 102,45
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	— %	0,490 %	0,040 %	1,010 %	-0,830 %	0,710 %
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(BI Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (en Euros)						
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article D.441-6 ou article L 441-10 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux (préciser) : Fournisseurs Transports = Loi Gayssot : 30 jours Fournisseurs d'Exploitation = Loi LME : 45 jours fin de mois - Délais contractuels : (préciser) Sinon, délai contractuel					

Article D. 441 1.- 2° : Factures émises non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu

	o jour	1 a 30 jours	31 a 60 jours	61 a 90 jours	Plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					2 348
Montant des factures concernées (en Euros)	—	2 981 644,24	590 964,53	66 294,20	2 247 914,63	5 886 817,60
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice		0,450 %	0,090 %	0,010 %	0,340 %	0,900 %
(BI Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (en Euros)						
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article D.441-6 ou article L 441-10 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux (préciser) : Fournisseurs Transports = Loi Gayssot : 30 jours Fournisseurs d'Exploitation = Loi LME : 45 jours fin de mois - Délais contractuels : (préciser) Sinon, délai contractuel					

Ces tableaux prennent en compte les avoirs clients ou fournisseurs ainsi que les autres mouvements débiteurs pour les dettes fournisseurs et les autres mouvements créditeurs pour les créances clients, à leur date de comptabilisation, sans imputation sur des créances ou dettes ultérieures.

4. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

5. PRETS INTERENTREPRISES (ARTICLE L511-6 3BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Il n'existe pas de prêts interentreprises pour PLACOPLATRE tels que définis par l'article L511-6 3bis du code monétaire et financier.

6. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉC. 2025 (ARTICLES L. 233-13 ET L. 247-2 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital est de 10.000.000 euros, divisé en 1.305.670 actions et détenu à 99,80 % par la société Saint-Gobain Placo.

ACTIONNAIRES	DROIT DE VOTE (simple/double)	%
SAINT-GOBAIN PLACO	simple	99,796580 %
Actions non identifiés (HG)	simple	0,203420 %
Total		100 %

Les salariés ne détiennent aucune participation directe dans le capital social. Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe Saint-Gobain, a mis en place un plan d'épargne salariale accessible aux salariés de ses filiales françaises.

7. PERTES SUPERIEURES A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Néant

8. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'environnement et le Développement Durable sont au cœur du projet d'entreprise de PLACOPLATRE. Cela est notamment décliné au travers sa Politique (Environnement Energie Santé Sécurité) et ses axes stratégiques dont celui de la Transformation Environnementale. Notre ambition est de nous comporter et être reconnu comme un acteur leader de la transformation environnementale de la construction en France, en travaillant à la décarbonation de nos activités, à la réduction de nos prélèvements dans la nature et en agissant comme acteur citoyen engagé du territoire.

PLACOPLATRE a obtenu depuis 2015 la certification ISO 14001 de son Système de Management de l'Environnement pour les activités : extraction, concassage et broyage de gypse, conception, production et mise à la livraison de produits et systèmes à base de plâtre et plaques ciment, recyclage de produits à base de plâtre. Les établissements concernés sont Courbevoie (Siège, RH, Achats, Logistique, Recyclage, Centre de Développement et de l'Innovation, Direction Technique), les usines de Vaujours, Chambéry, Cognac, Cormeilles et les Carrières de Baillet, Cormeilles, Le Pin Villeparisis, Bernouille.

PLACOPLATRE a également obtenu depuis 2015 la certification ISO 50001 de son Système de Management de l'Energie pour les activités : production et mise à la livraison de produits et systèmes à base de plâtre et plaques ciment. Les établissements concernés sont Courbevoie (Siège, RH, Achats, Direction Technique), les usines de Vaujourns, Chambéry, Cognac et Cormeilles.

Au-delà de l'application des meilleurs standards internationaux en termes de management de l'environnement et de l'énergie, PLACOPLATRE a décliné dans sa feuille route 2030, des objectifs environnementaux ambitieux, en valeur absolue versus 2017, notamment sur le management des déchets (-80% de résidus de production non valorisés, +30% de matière première vierge évitée), la gestion de nos emballages (100% recyclables et 30% de contenu en recyclé ou biosourcé) les émissions de gaz à effet de serre (-33% pour nos émissions directes et -16% pour nos émissions amont et aval), la gestion de l'eau (-50% de prélèvement d'eau industrielle), la biodiversité ainsi que le risque accidentel. PLACOPLATRE s'inscrit également dans la trajectoire du Groupe Saint-Gobain sur la neutralité carbone en 2050.

La démarche en matière d'Environnement s'appuie sur les piliers WCM notamment pour les sites de Vaujourns, Chambéry, Cognac et Cormeilles et sur les analyses de cycles de vie des produits. Tous les sites disposent d'un programme d'actions cohérent avec les objectifs de la Compagnie notamment pour le suivi et les actions de mise en conformité aux exigences réglementaires et internes. Des actions spécifiques sur les thématiques liées à l'air, l'eau, aux déchets, à l'énergie et aux émissions de CO2 sont menées sur chaque site.

Pionnier du recyclage des déchets à base de plâtre, PLACOPLATRE conserve sa place de « 1er Recycleur de France avec 147 000 tonnes de plâtre recyclé en 2025.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERFORMANCES EXTRA-FINANCIERES

9. (ORDONNANCE N°2017-1180)

Selon l'article L 225-102-1 (alinéa 5 et suivants) du Code de commerce la déclaration de performance extra-financière présente en substance les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Les filiales répondant aux critères d'éligibilité sont exonérées si leur société mère est elle-même éligible et établit une déclaration consolidée de performance extra-financière

Notre société étant filiale du groupe Saint-Gobain, le Document Universel de la CIE de Saint-Gobain contiendra la déclaration de performance extra financière exonérant ainsi les filiales de publier une telle déclaration.

10. DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION PREVU PAR LA LOI SAPIN II ET PLAN DE VIGILANCE

Dispositif anti-corruption Sapin II

Dans le cadre de la loi dite Sapin II qui vise à lutter contre la corruption et le trafic d'influence, le groupe Saint-Gobain a mis en place les obligations de conformité en résultant qui sont applicables également à l'ensemble des filiales contrôlées directement ou indirectement.

Plan de vigilance

Cette disposition est gérée directement par la CIE de Saint-Gobain et n'est pas applicable à notre société.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

11. (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la société durant l'exercice, est annexée au présent rapport.

Il est rappelé que la société ne verse pas de rémunérations à ses administrateurs.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions légales en vigueur et des statuts, nous vous précisons qu'il conviendra lors de l'Assemblée Générale de :

- de renouveler les mandats d'administrateur et de Directeur Général de Monsieur Stephan GARCIA pour une nouvelle période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2031;
- de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 27 octobre 2025 relative à la cooptation de Madame Silvia MARIANI en remplacement de Madame Bernadette CHARLEUX, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 ;
- d'informer du changement de représentant permanent de la Société Saint-Gobain Placo, administrateur personne morale, par la désignation de Madame Christelle LARDIERE en remplacement de Madame Chloé DUMAY.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant

NOUVELLES CONVENTIONS & NOUVEAUX ENGAGEMENTS REGLEMENTES (art. L.225-37-4, al. 2 du Code de commerce)

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de cet exercice.

Nous portons néanmoins à votre connaissance une nouvelle convention intervenue post clôture qui sera soumise à autorisation du Conseil d'administration le 31 mars 2026 et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette convention réglementée à conclure en 2026, porte sur un bail à construction d'une durée de 30 ans entre PLACOPLATRE et NP RECYCLING (entité co-détenue par Nantet Locabennes et Saint-Gobain Placo).

Ce bail à construction prévoit que NP RECYCLING édifiera, sur un terrain appartenant à PLACOPLATRE, un bâtiment destiné à accueillir un outil industriel de recyclage de déchets de plâtre, moyennant un loyer annuel de 60 000 €, indexé. À l'issue du bail, l'immeuble édifié reviendra gratuitement à PLACOPLATRE, l'outil industriel demeurant la propriété de NP RECYCLING. Des servitudes de passage seront également consenties à NP RECYCLING pour les besoins de l'exploitation.

TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (art. L.225-37-4, al. 3 du Code de commerce)

Néant

MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE (art. L.225-37-4, al. 3 du Code de commerce)

Nous vous informons que votre société a choisi la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

12. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES

Le 4 novembre 2022, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le projet de règlement n° 2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, il vient modifier le règlement ANC n°2014-03. Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable (changement de méthode comptable au sens du PCG art 122-1). Les principales modifications consistent en :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel et une réduction de son contenu ;
- la suppression de la technique de transferts de charges. Les montants précédemment comptabilisés dans ce poste sont désormais inscrits en déduction du poste de charges correspondant.

Enfin, nous ne voulons pas terminer ce rapport sans adresser nos remerciements à l'ensemble du personnel qui n'a pas ménagé ses efforts pour permettre à votre société d'atteindre ses objectifs.

Les autres projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points du rapport de gestion et nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Courbevoie, le 31 mars 2026

Le conseil d'Administration

Annexes au rapport de gestion

I - TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES (en €)

Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 305 670	1 305 670	1 305 670	1 305 670	1 305 670
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	556 885 691	568 686 785	595 523 992	559 961 038	547 904 142
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	99 853 206	72 052 724	60 204 130	33 877 467	64 402 541
Impôts sur les bénéfices	16 626 541	10 030 913	8 322 906	1 383 725	8 986 004
Participation des salariés	5 613 528	4 083 000	2 884 394	3 523	3 131 675
Dot. Amortissements et provisions	21 286 539	21 928 306	24 621 681	25 028 781	20 440 320
Résultat net	56 326 598	36 010 505	24 375 149	7 461 439	31 844 541
Résultat distribué	50 790 563	32 458 956	18 279 380	6 711 144	28 659 456
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	59,44	44,37	37,53	24,88	40,04
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	43,14	27,58	18,67	5,71	24,39
Dividende attribué	38,90	24,86	14,00	5,14	21,95
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 040	1 043	1 051	1 074	1 283
Masse salariale	62 244 710	65 393 516	63 068 887	59 881 478	70 608 742
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) *	39 578 676	37 318 950	33 004 466	29 762 326	39 667 368

* Les chiffres historiques ont été retraités pour y inclure l'intéressement afin de

respecter le classement retenu depuis 2011.

II - ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

SOCIETE : PLACOPLATRE

DIRIGEANTS ET ASSOCIES DE LA SOCIETE			ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX FONCTIONS EXERCÉES ET INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS Y COMPRIS ÉTRANGÈRES ET DU GROUPE			
Fonctions exercées dans la société	Prénom NOM	Fonctions salariées éventuelles	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination sociale	Forme juridique	Ville, pays du siège social	
Président du CA - Administrateur depuis le 19/06/2025	Thierry BERNARD	DGA DG REGION EUROPE DU SUD MOA ET DG FRANCE	SAINT-GOBAIN EUROPE DU SUD MOA	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			PLACOPLATRE	SA	Courbevoie (92) France	Président / Administrateur
			SAINT-GOBAIN WEBER	SAS	SUCY EN BRIE (94) France	Président
			SAINT-GOBAIN GLASS France	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			PARTIDIS	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			SAINT-GOBAIN SOLUTIONS FRANCE	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			SAINT-GOBAIN PLACO	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			CHRYSO MASCAREIGNES	SAS	Saint Paul (97) France	Président Directeur Général
			GCP APPLIED TECHNOLOGIES SA DE CV (MEXICO)	SA DE CV	Mexique	Administrateur
			SAINT-GOBAIN NEDERLAND BEHEER	BV	PAYS BAS	Administrateur
			SAINT-GOBAIN GLASS EGYPT SAE	SA	EGYPTE	Chairman of the board
			IZOCAM TICARET VE SANAYI A.Ş.	A.Ş.	TURQUIE	Chairman of the board
			SG WEBER YAPI KIM.SAN.TIC. A.S.	A.Ş.	TURQUIE	Chairman of the board
			CHEMTEC ADMIXTURES	Responsabilité	Irlande	Director
			FOSROC INTERNATIONAL LTD	Private Limited	Royaume-Uni	Director
			CHRYSO UK	Responsabilité	Royaume-Uni	Director
			CHRYSO PHILIPPINES	Société	PHILIPPINES	Chairman of the board
			CHRYSO NORDIC	Aktiebolag (AB)	Suède	Board Member
			SAINT-GOBAIN MIDDLE EAST HOLDING SAL	SAL	LIBAN	Chairman of the board
			SAINT GOBAIN EGYPT FOR GLASS INDUSTRIES S.A.E.	S.A.E.	EGYPTE	Chairman of the board
STARON HOLDING France	SAS	Courbevoie (92) France	Président			
SAINT-GOBAIN GYPSUM SA DE CV	SA	Mexique	Administrateur			
Administrateur /DG depuis le 01/03/2024	Stéphane GARCIA	DG PLACOPLATRE/SG ISOVER	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administrateur/Directeur Général nommé le 01/03/2023
			ISONAT	SAS	Mably (43) France	Président nommé le 01/03/2023
			SAINT-GOBAIN EUROCOUSTIC	SAS	Genouillac (23) France	Président nommé le 01/03/2023
			FONDATION PLACOPLATRE	Fondation d'En	Vaujours (77) France	Président de droit représentant du Fondateur
Administratrice depuis le 23/10/2023	Dominique LABILLOY	Directrice du développement et de l'Innovation	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administratrice
Administratrice depuis le 16/05/2023	Mathilde HEBERT	DIRECTRICE EXPERIENCE CLIENTS ET MARKETING DIGITAL	Pas d'autre mandat			
Administratrice depuis le 27/03/2024	Chloé DUMAY Représentant Permanent de SAINT-GOBAIN PLACO	Directrice relations sociales France et Europe	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administratrice
Administratrice, depuis le 27/10/2025	Silvia MARIANI	DG Saint Gobain Recherche Paris	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administratrice
			SAINT-GOBAIN RECHERCHE	SAS	Aubervilliers (93) France	Présidente
			VETROTECH SAINT-GOBAIN INTERNATIONAL	SA	Courbevoie (92) France	Board Member

Placoplatre

COMPTES ANNUELS BILAN – COMPTE DE RESULTAT



Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2050 : Bilan - Actif

Désignation de la société : 55250 - PLACOPLATRE

DGFIP N° 2060

Siret : 72960076600222

Pôle : Gypse - Gypse

Remontée : Liasse fiscale 2025 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Milieu 2026

Utilisateur : 545796889-COC/MAP/SP - Virginia

(*) Exercice 2014 (milieu 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de N-1 à transmettre au titre de la campagne TOPIC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Cliquetur au : 31/12/2025

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 148 151,79	15 187 296,11	5 960 855,68	6 220 424,07
Fonds commercial (1)	3 837 194,53	304 898,03	3 532 296,50	3 532 296,50
Autres immobilisations incorporelles				2 410 881,95
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 195 252,10		3 195 252,10	
TOTAL immobilisations incorporelles	28 180 598,42	15 492 194,14	12 688 434,28	12 163 602,52
Terrains	115 905 360,41	81 828 351,04	34 077 009,37	36 141 775,44
Constructions	187 706 583,75	112 704 420,80	75 002 163,15	76 020 310,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	418 937 094,07	334 481 238,21	84 456 756,78	82 686 480,87
Autres immobilisations corporelles	22 891 948,29	17 872 902,91	5 018 953,38	4 443 417,39
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	52 274 418,07		52 274 418,07	50 123 335,51
Avances et acomptes (jusqu'en 2024)				
TOTAL immobilisations corporelles	797 716 303,49	546 887 002,76	250 829 390,73	249 415 299,21
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	3 502 031,45	3 102 957,00	399 074,45	3 502 031,45
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	22 815,19		22 815,19	22 815,19
Prêts	1 512 868,33		1 512 868,33	
Autres immobilisations financières	124 836,93	41 917,13	82 919,80	74 386,42
TOTAL immobilisations financières	5 162 551,90	3 144 874,13	2 017 677,77	3 599 213,06
TOTAL (I)	831 059 453,81	585 524 041,03	285 535 412,78	285 178 114,79
Matières premières, approvisionnements	31 308 536,80	4 194 779,00	27 113 757,80	24 438 438,42
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	19 580 226,21	392 081,02	19 197 145,19	19 872 908,12
Marchandises	6 433 598,97	260 785,00	6 172 811,97	6 750 757,85
TOTAL Stocks	57 331 359,78	4 847 645,02	52 483 714,78	51 062 104,19
Avances et acomptes versés sur commandes	425 835,42		425 835,42	444 506,40
Clients et comptes rattachés (3)	86 279 921,22	3 531 653,74	82 748 267,48	80 356 983,86
Autres créances (3)	190 008 775,90		190 008 775,90	180 138 835,58
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	276 288 697,12	3 531 653,74	272 757 043,38	260 495 619,44
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69 047,31		69 047,31	298 930,29
TOTAL Trésorerie	69 047,31		69 047,31	298 930,29
Charges constatées d'avance (3)	300 270,93		300 270,93	240 484,46
TOTAL (II)	334 415 010,96	8 379 298,76	326 035 711,80	312 541 644,87
Frais d'émission d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation	6 811,44		6 811,44	167,31
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 165 481 275,81	573 903 339,79	591 577 936,02	577 719 926,97
Rembours :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à imputer sur les immobilisations financées nettes	(3) Net à plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	
				685 680,00

Rappel 2054 :

28 180 598,42

OK

Rappel 2054 :

797 716 303,49

OK

Rappel 2054 :

5 162 551,90

OK

DSO moyen N (Nb J) :

47,00

Tikorekio nette N :

69 047,31

DIR N :

108 691 115,13

Rappel Passif N :

591 577 936,02

OK

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : 65260 - PLACOPLATRE

DGFIP N° 2051

Siret : 7259070603222

Pôle : Gypse - Gypse

Remontée : Liasse fiscale 2025 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Milésime 2025

Utilisateur : 54579688802COMAFPE - Virgile

[*] Exercice 2014 (milésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de transmission au titre de la campagne TDPC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au :

31/12/2024

Néant : []

BILAN - PASSIF			Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Montant)	10 000 000,00	DA	10 000 000,00	10 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	55 783 585,47	55 783 585,47
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'évaluation)	EA	DC	389 597,34	389 597,34
Réserve légale (3)			DD	1 000 000,00	1 000 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours)	EE	DF		
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	EF	DG	18 335 473,55	18 335 473,55
TOTAL réserves				19 335 473,55	19 335 473,55
Report à nouveau			DH	86 139 051,49	82 557 532,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	53 325 597,72	36 610 504,95
Subventions d'investissement			DJ	3 443 923,45	3 140 224,87
Provisions réglementées			DK	97 053 434,62	94 454 965,83
TOTAL (I)			DL	325 511 654,64	301 701 555,75
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques			DP	7 785 571,17	2 712 306,39
Provisions pour charges			DQ	4 895 063,74	10 614 924,51
TOTAL (III)			DR	12 680 634,91	13 327 230,90
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	77 362,33	43 291,07
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs)	EV	DV	36 052 639,98	36 224 320,32
TOTAL dettes financières			DW	36 130 002,31	36 267 611,39
Avances et comptes reçus sur commandes en cours			DN		18 461,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	99 300 779,92	105 303 312,62
Dettes fiscales et sociales			DY	52 208 212,95	48 793 305,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	19 662 650,25	17 436 981,12
Instrument financier à terme			DI		
Autres dettes			EA	45 996 948,30	54 780 630,25
TOTAL dettes d'exploitation				217 168 591,42	226 332 691,09
Produits constatés d'avance (4)			EB	86 957,94	86 957,94
TOTAL (IV)			EC	283 405 551,67	262 687 263,42
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation			ED	48,80	3 547,90
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	591 577 936,02	577 719 925,97
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			EB		
(2) Dont :			EC		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			ED		
- Ecart de réévaluation libre			EE		
- Réserve de réévaluation (1976)			EF		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EG		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EH	217 935 152,52	227 125 617,22
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EA		

FR N :

108 750 152,44

Rappel 2067 :

36 130 002,31

OK

Rappel 2067 :

217 168 591,42

OK

Rappel Actif N :

591 577 936,02

OK

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an - Ajustement manuel (sic doit -> Correction manuelle)

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : 55250 - PLACOPLATRE

DGFIP N° 2062

Siret : 72960070600222

Pôle : Gypse - Gypse

Remontée : Liasse fiscale 2025 - 10 (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2028

Utilisateur : 547F9EBB04206AF3F0 - Virginia

(*) Exercice 2014 (millésime 2010) : suppression de la colonne N-1 => pas de transmission au titre de la campagne TDPC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au : 31/12/2025

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N			Exercice N-1 (*)			
	France	Exportation	Total				
Ventes de marchandises	FA	110 310 445,00	FB	0 033 131,54	FC	118 361 677,42	112 596 770,63
Production vendue							
Biens	FD	380 598 807,90	FE	38 734 987,17	FF	388 361 805,03	417 536 336,66
Services	FG	32 832 907,70	FH	8 349 820,49	FI	41 182 908,26	38 553 677,43
Chiffres d'affaires nets	FJ	800 716 071,90	FK	83 167 819,20	FL	658 886 880,70	688 888 784,72
Production stockée					FM	-1 264 545,49	2 236 613,59
Production immobilisée					FN	691 298,45	460 103,79
Subventions d'exploitation					FO	384 502,99	211 000,00
Reprises sur amortissements et provisions					FP	13 052 691,96	16 281 036,32
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	31 561 270,00	
Autres produits (1) (11)					FQ	167 394,03	48 228,67
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	801 478 302,84	687 828 787,08
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	86 893 573,98	86 912 966,17
Variation de stock (marchandises)					FT	687 187,68	926 023,29
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	85 758 566,22	84 470 225,57
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	117 350,97	1 317 508,69
Autres achats et charges externes (3) (5 bis)					FW	191 407 973,86	201 206 239,53
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	8 610 685,66	11 359 593,69
Salaires et traitements					FY	64 244 710,19	65 393 515,84
Cotisations sociales					FZ	39 578 676,29	37 318 950,29
Dotations d'exploitation					GA	21 991 824,65	21 996 678,34
Sur immobilisations					GB		
- Dotation aux amortissements					GC		
- Dotation aux dépréciations					GD		
- Sur actif circulant : dotations et dépréciations					GE	7 329 407,36	11 188 813,73
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 907 877,27	2 914 878,50
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	128 926,82	
Autres charges (12)					GE	12 038 774,70	11 310 565,14
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	620 886 636,66	638 316 868,78
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	80 782 788,89	61 807 808,31
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ	3 555 848,45	5 191 638,61
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	273 010,76	258 844,13
Reprises sur dépréciations					GM		19 699,02
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie					GO		
Produits de cessions d'immobilisations financières					GQ		
Total des produits financiers (V)					GP	3 828 867,21	6 470 181,78
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	3 110 121,55	
Intérêts et charges assimilés (5)					GR	3 714 309,11	3 694 895,88
Différences négatives de change					GS		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					GT		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	8 824 430,88	3 884 895,88
Total des charges financières (VI)					GV	15 648 661,54	17 674 687,64
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-2 866 673,45	1 775 296,88
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	77 787 183,64	63 383 094,18

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 55250 - PLACOPLATRE

DGFIP N° 2053

Siret : 7296007060222
Pôle : Gypse - Gypse
Remontée : Liasse fiscale 2025 - IS (société intégrée) - Réelle

Document lié

Minéralite 2026

Utilisateur : S&P/MSB/C2026/P30 - Virginie

(*) Exercice 2014 (minéralite 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de rétrotransmission au titre de la campagne TDPC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Cliters au :

31/12/2025

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (jusqu'en 2024)	IA		22 119,86
Produits exceptionnels sur opérations en capital (jusqu'en 2024)	IB		1 842 024,73
Réprises sur provisions et transferts de charges (jusqu'en 2024)	IC		10 500 197,61
Produits exceptionnels (VII)	ID	7 777 084,50	12 164 342,20
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (8 bis) (jusqu'en 2024)	IE		408 813,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (jusqu'en 2024)	IF		2 890 119,04
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (jusqu'en 2024)	IG		12 324 084,80
Charges exceptionnelles (VIII)	IH	9 997 810,64	15 423 017,51
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	II	-2 220 526,14	-3 258 675,31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	IJ	5 613 528,33	4 083 000,48
Impôts sur les bénéfices (X)	IK	16 528 541,36	10 020 913,45
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VI)	IL	613 984 244,38	606 588 291,28
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VII + VIII + IX + X)	IM	669 787 646,63	669 547 796,10
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	IN	63 328 597,72	36 010 504,95
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO		
(2) Dont produits de locations immobilières	IP		
- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à déduire au (8) ci-dessous)	IQ		
(3) Dont crédits-bail mobilier	IR		
- crédits-bail immobilier	IS		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à déduire au (8) ci-dessous)	IT		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IU		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IV		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IV		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	IV		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	IV		
(8) Dont transferts de charges (jusqu'en 2024)	AI		628 713,62
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSUC/CCS)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A5		
(13) Dont primes et cotisations personnelles comp. (jusqu'en 2024)	A9		
- facultatives (NF) / Obligatoires (N)	A9		
- dont cotisations facultatives ISAG	A10		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art 39, 1-2°, al.3 CGI)	IS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général		9 997 811	7 777 085
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général			

Accédez au complément de page Certs

Accédez au complément de page Certs

Placoplatre

ANNEXE AUX
COMPTES ANNUELS



Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PLACOPLATRE

Société Anonyme au Capital de 10 000 000 euros

Siège Social : « Tour Saint-Gobain » 12 place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre 729 800 706

* * * * *

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2025

* * * * *

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	7
2.1.	Principes comptables	7
2.2.	Principales méthodes utilisées	8
2.2.1.	Immobilisations et amortissements	8
2.2.2.	Stocks	8
2.2.3.	Créances	8
2.2.4.	Conversion des créances et des dettes libellées en devises	8
2.2.5.	Disponibilités et concours bancaires courants	11
2.2.6.	Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	11
2.2.7.	Provision pour risques et charges	10
2.2.8.	Chiffre d'affaires	12
3	NOTES SUR LE BILAN	12
3.1.	Immobilisations	12
3.2.	Actif circulant	11
3.3.	Capitaux propres	15
3.4.	Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actif	17
3.5.	Etat des créances et dettes par échéances	18
3.6.	Comptes rattachés	18
3.7.	Transactions avec des parties liées	20
4	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	20
4.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	20
4.2.	Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges	21
4.3.	Résultat financier	21
4.4.	Résultat exceptionnel	21
4.5.	Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel	21
4.6.	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	23
5	AUTRES INFORMATIONS	23
5.1.	Engagements financiers	24
5.2.	Effectif moyen	25
5.3.	Rémunération des organes d'Administration	25
5.4.	Consolidation	25
5.5.	Intégration fiscale	25
5.6.	Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan	26
5.7.	Autres éléments significatifs	26
5.8.	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	27

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 148 152	15 187 266	5 960 886	6 220 424
Fonds commercial	3 837 195	304 898	3 532 297	3 532 297
Autres Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 195 252		3 195 252	2 410 882
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	125 561 659	81 828 351	43 733 308	36 141 775
Constructions	187 706 584	112 704 421	75 002 163	76 020 310
Installations techniques, matériel, outillage	418 937 995	334 481 238	84 456 757	82 686 461
Autres Immobilisations Corporelles	22 891 946	17 872 993	5 018 953	4 443 417
Immobilisations corporelles en cours,	52 274 418		52 274 418	50 123 336
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	3 502 031	3 102 957	399 074	3 502 031
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 815		22 815	22 815
Prêts	1 512 868		1 512 868	
Autres immobilisations financières	124 837	41 917	82 920	74 366
ACTIF IMMOBILISE	840 715 752	565 524 041	275 191 711	265 178 115
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	21 652 238	4 194 779	17 457 459	24 438 438
En-cours de production				
Produits finis	19 589 226	392 081	19 197 145	19 872 908
Marchandises	6 433 597	260 785	6 172 812	6 750 758
Avances et acomptes versés sur commandes	425 635		425 635	444 506
CREANCES (1)				
Créances clients et comptes rattachés	84 979 487	3 531 654	81 447 833	80 356 984
Autres créances	192 365 855		192 365 855	180 138 636
Charges constatées d'avance	300 271	0	300 271	240 484
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	69 047		69 047	298 930
ACTIF CIRCULANT	325 815 357	8 379 299	317 436 058	312 541 645
Primes d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif	6 811		6 811	167
TOTAL GENERAL	1 166 537 921	573 903 340	592 634 581	577 719 927

(1) Dont à moins d'un an 274 603 K€

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	55 783 586	55 783 586
Ecart de réévaluation	389 597	389 597
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	1 000 000	1 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 335 474	18 335 474
Report à nouveau	86 139 081	82 587 533
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 326 598	36 010 505
Subventions d'investissement	3 443 923	3 140 225
Provisions réglementées	97 093 435	94 454 966
CAPITAUX PROPRES	325 511 695	301 701 886
Provisions pour risques	2 668 100	2 712 308
Provisions pour charges	9 992 541	10 614 925
PROVISIONS	12 660 641	13 327 233
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77 362	43 291
Emprunts et dettes financières divers	36 052 640	36 224 320
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	18 461
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 357 425	105 303 313
Dettes fiscales et sociales	52 208 213	48 793 306
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 682 650	17 436 981
Autres dettes	45 996 948	54 780 630
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	86 958	86 958
DETTES (1)	254 462 197	262 687 260
Ecart de conversion passif	49	3 548
TOTAL GENERAL	592 634 581	577 719 927

(1) Dont à moins d'un an 217 934 KE

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	110 318 446	6 033 132	116 351 577	112 596 771
Production vendue de biens	360 566 938	38 784 867	399 351 805	417 536 337
Production vendue de services	32 832 688	8 349 620	41 182 308	38 553 677
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	503 718 072	53 167 619	556 885 691	568 686 785
Production stockée			-669 846	2 236 614
Production immobilisée			691 298	460 104
Subventions			384 503	211 000
Reprises sur amortissements et provisions			13 052 692	16 281 036
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			31 561 270	
Autres produits			683 146	48 229
PRODUITS D'EXPLOITATION			602 588 754	587 923 767
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			86 893 574	86 912 966
Variation de stock (marchandises)			687 188	926 023
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			85 758 566	84 470 226
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			712 051	1 317 509
Autres achats et charges externes			191 407 974	201 206 240
Impôts, taxes et versements assimilés			8 610 686	11 359 594
Salaires			64 244 710	65 393 516
Cotisations sociales			39 578 676	37 318 950
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 991 825	21 996 678
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 329 407	11 188 814
Dotations aux provisions			1 907 877	2 914 879
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			128 927	
Autres charges			12 136 584	11 310 565
CHARGES D'EXPLOITATION			521 388 044	536 315 959
RESULTAT D'EXPLOITATION			81 200 710	51 607 808
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			3 555 846	5 191 639
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			273 011	258 844
Reprises sur dépréciations			0	19 699
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 828 857	5 470 182
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 110 122	
Intérêts et charges assimilés			3 714 309	3 694 896
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 824 431	3 694 896
RESULTAT FINANCIER			-2 995 573	1 775 286
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			78 205 136	53 383 094

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Produits exceptionnels	7 261 333	12 164 342
Charges exceptionnels	9 899 802	15 423 018
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 638 469	-3 258 675
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 613 528	4 083 000
Impôts sur les bénéfices	16 626 541	10 030 913
TOTAL DES PRODUITS	613 084 244	605 558 291
TOTAL DES CHARGES	559 757 647	569 547 786
BENEFICE OU PERTE	53 326 598	36 010 505

L'activité de la société est la fabrication d'éléments de Plâtre pour la construction.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31 Mars 2026 par le conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à 556 886 K€, une diminution de 2.08 % par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation de **Placoplatre** est un bénéfice de 81 201 K€ au 31/12/2025 contre 51 608 K€ en 2024 soit une hausse de 56.54%.

Le 4 novembre 2022, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le projet de règlement n° 2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, il vient modifier le règlement ANC n°2014-03. Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable (changement de méthode comptable au sens du PCG art 122-1). Les principales modifications consistent en :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel et une réduction de son contenu ;
- la suppression de la technique de transferts de charges. Les montants précédemment comptabilisés dans ce poste sont désormais inscrits en déduction du poste de charges correspondant.

Le niveau d'investissement corporel s'élève à 18 263 K€ en 2025 contre 20 273 K€ en 2024, et les investissements incorporels à 1 303K€ contre 1 534 K€ en 2024.

L'environnement économique défavorable et le contexte politique instable ont continué de peser sur l'activité de la Société (baisses du neuf et de la rénovation et pression concurrentielle sur les prix). La dynamique commerciale et la consolidation des gains en termes de reconquête de parts de marché a toutefois permis de limiter le recul de CA.

Dans ce contexte, Placoplatre a toutefois réussi à conforter ses marges grâce notamment aux actions d'amélioration des performances opérationnelles et à l'agilité sur les frais fixes.

En outre, la société a procédé à une cession de terrains qui a permis de réaliser une plus-value substantielle (environ 31 M€). Conformément, au nouveau règlement ANC 2022-06, la plus-value a

été constatée en exploitation sur l'exercice 2025. Pour rappel, le poste "Produits exceptionnels" au 31/12/2024 inclut le produit de cession des immobilisations pour 1 502 K€ et le poste "Charges exceptionnelles" au 31/12/2024 inclut la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 2 690 K€

Le résultat net social a ainsi progressé d'environ 17M€ par rapport à l'année 2024.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par l'avis n° 2014-03 de l'ANC et ses règlements modificatifs.

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte tenu de l'appartenance au groupe Saint- Gobain;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- **le prix d'achat,**
- **les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.**

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évalués à leur coût de production.

Le coût de production comprend :

- **le coût d'acquisition des matières premières consommées,**
- **les charges directes de production,**
- **les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement.**

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le règlement CRC 2003-07 relatif à la définition des composants ainsi que le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, amortis sur une durée de 1 à 10 ans en mode linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an en mode linéaire à compter de leur date d'acquisition, à l'exception du logiciel SAP, amorti sur une durée de 5 ans en mode linéaire.

Les droits de forage sont amortis sur la durée du contrat.

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie estimée d'utilisation.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- Construction : 1 à 40 ans - Linéaire
- Agencement et aménagement : 5 à 20 ans - Linéaire ou Dégressif

- Matériel et outillage industriel (dont four) : 1 et 20 ans - linéaire ou dégressif
- Mobilier : 2 à 10 ans : Linéaire
- Matériel de transport et de manutention : 4 à 5 ans - Linéaire
- Matériels informatiques : 3 et 5 ans - Linéaire ou Dégressif

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, frais accessoires inclus.

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la base des business plans ou budgets prévisionnels à long terme hors frais financiers mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute (ou valeur nette comptable), une dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

La société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition directement liés à l'acquisition de titres de participation au coût d'entrée des titres.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour les produits fabriqués et intermédiaires, la valeur brute est composée du coût complet de production. C'est à-dire outre les consommations de matières, de toutes les charges directes et indirectes de production, y compris une quote-part des amortissements des biens utilisés pour leur fabrication. Tout élément de nature fiscale inscrit en comptabilité est exclu du calcul du coût de production du stock.

Une dépréciation est calculée :

Pour les marchandises et les approvisionnements en tenant compte du taux de rotation du stock et éventuellement de l'obsolescence suite à l'évolution des techniques utilisées.

Pour les produits fabriqués et marchandises quand la valeur brute augmentée des frais proportionnels de commercialisation devient supérieure à la valeur de réalisation future.

Pour les pièces détachées, une dépréciation est calculée sur la base d'un taux de rotation. Cette dépréciation est partiellement déductible.

Conformément au décret n°2014-05 sur le traitement des terrains de gisements en stock, la société distingue quatre catégories de stocks (pré-exploitation, en cours d'exploitation, stock matériaux extraits, stocks de frais de découverte), étant précisé que les terrains de carrières résiduel (« tréfonds ») sont enregistrés en immobilisations. Les terrains de gisement en stocks de matières premières sont évalués au coût moyen pondéré et les frais de découverte constatés à l'origine sont repris en fonction des tonnages de gypse expédiés issus de ces découvertes.

Conformément au règlement ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, les quotas CO2 sont comptabilisés selon le modèle de « production ». Dans ce cadre, la société provisionne le coût des quotas de CO2 devant être rachetés, correspondant au dépassement entre les quotas émis et les quotas attribués gratuitement. Ce dépassement est provisionné au dernier cours de l'année. Cette provision est comptabilisée au passif du bilan, en dettes fournisseurs et comptes rattachés.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

Les créances sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La société a cédé en décembre, à la société d'affacturage Société Général Factoring, 35 102 K€ de créances.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de Saint-Gobain Glass France, ce compte courant est présenté en autres créances et d'un compte courant de financement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux **indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés**. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1).

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provisions pour risques et charges (voir paragraphe 3.4. Provisions pour risques et charges « Pensions et obligations similaires »), selon la même méthode que les engagements de retraite (voir méthode paragraphe 5.1).

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens et de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 1 303K€.

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 778K€.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 18 263K€ et la dotation aux amortissements à 21 214K€.

La société a cédé et mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 1 140K€, Suite à ces sorties la société a dégagé une plus-value de 31 432K€.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 52 275K€ et concernent principalement des investissements portant sur des projets suivants :

- Démolition Fort de Vaujourns 16 844 K€
- Récupération de la chaleur fatale du BC pour 3 394 K€
- Désamiantage terres 1E Est pour 2 957 K€
- Travaux sécurisation aqueduc de la Dhuis pour 1 799 K€

c) Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Immobilisations à la fin de l'exercice
Autres participations	3 502			3 502
Autres titres immobilisés	23			23
Prêts et autres	—			—
Prêts effort construction	—	1 513		1 513
Autres immobilisations financières	116	11	-3	124
TOTAL	3 641	1 524	-3	5 162

La variation brute des immobilisations financières au titre de l'exercice 2025 se traduit par une hausse de 1 521 K€ correspondant principalement aux prêts effort construction.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en euros)

Sociétés détenues	Devise	Capital (en Euros)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en Euros)	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus (en Euros)	Valeur nette comptable des titres détenus (en Euros)	Chiffre d'affaires hors taxes (100%) du dernier exercice écoulé (en Euros)	Résultats (bénéfices ou pertes à 100%) du dernier exercice clos (en Euros)
Gypse de Maurienne	EUR	518 400	1 067 454	76,99 %	399 074	399 074	3 894 322	193 135
CF Distribution	EUR	310 000	252 203	100,00 %	3 102 957	0	1 041 983	-1 722 468
TOTAL					3 502 031	399 074		

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Immobilisations à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					3 837
Fonds de commerce	3 837				3 837
Coût de développement					
Brevet et licences	20 630			518	21 148
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 411	1 303		-518	3 196
Terrains	115 558	10 054	-712	662	125 562
Constructions	184 905	321	-118	2 599	187 707
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	425 622	3 987	-309	12 530	441 830
Immobilisations en cours	50 124	17 942		-15 791	52 275
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	3 641	1 524	-3		5 162
TOTAL	806 728	35 131	-1 141	—	840 717

Augmentations: signe +

Diminutions: signe -

L'ensemble des augmentations correspond à des acquisitions.

Les diminutions correspondent à des mises au rebut, hormis pour les cessions suivantes : Vente terrains SUEZ pour 712 K€

À la clôture, un reclassement de 9 656 298,55 € a été opéré du poste "Stocks – gisements en pré-exploitation" vers le poste "Immobilisations corporelles – terrains" en l'absence de la préparation nécessaire des terrains correspondants pour une exploitation des gisements à court ou moyen terme.

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Exploitation		Exceptionnels			Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Amortissements immobilisations incorporelles	14 714	778					15 492
I Dépréciations immobilisations incorporelles							
II							
TOTAL	14 714	778	0				15 492
Amortissements immobilisations corporelles	526 109	21 214	-1 011				546 312
III Dépréciations immobilisations corporelles	685		-110				575
IV							
TOTAL	526 794	21 214	-1 121				546 887

Augmentations: signe +

Diminutions: signe -

3.2. Actif circulant

Les stocks au 31/12/2025 sont répartis par nature dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	8 464	-684	7 780
Pièce de Maintenance	6 618	-3 303	3 315
Autres Approvisionnements	2 100	-208	1 892
Produits Finis	19 589	-392	19 197
Marchandises	6 434	-261	6 173
Matières Gisement / frAPs de découverte	4 410		4 410
CO2	0		0
TOTAL	47 615	-4 848	42 767

Pour rappel les stocks au 31/12/2024 sont répartis par nature dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	8 629	-696	7 933
Pièce de Maintenance	6 628	-6 556	72
Autres Approvisionnements	2 040	-331	1 709
Produits Finis	20 259	-386	19 873
Marchandises	7 121	-370	6 751
Matières Gisement / frAPs de découverte	14 723		14 723
CO2	0		0
TOTAL	59 400	-8 339	51 061

Les créances sont réparties par nature dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	86 280	-3 532	82 748
Autres créanciers	192 366		192 366
TOTAL	278 646	-3 532	275 114

Les dépréciations d'actif circulant se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Augmentations : Reclassement de présentation	Augmentations : fusion Quantum	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	8 338	4 848			-8 338	4 848
Créances	3 183	2 482			-2 133	3 532
TOTAL	11 521	7 330			-10 471	8 380

Augmentations: signe +
Diminutions: signe -

3.3.

Capitaux

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 10 000 000 € euros, se compose d'un million trois cent cinq mille six cent soixante dix actions.

Ces actions sont détenues à hauteur de 99.80 % par Saint-Gobain Placo SAS.

Répartition du capital social au 31/12/2025

ACTIONNAIRES	DROIT DE VOTE (simple/double)	%
SAINT-GOBAIN PLACO	simple	99,7966 %
Actions non identifiés (HG)	simple	0,2034 %
Total		100 %

b) Variation des capitaux propres

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Affectation résultat 2024	Dividendes	Résultat 2025	Autres	Clôture
Capital social	10 000						10 000
Prime d'émission	55 784						55 784
Ecart de réévaluation	390						390
Réserve légale	1 000						1 000
Réserves ordinaires	18 335						18 335
Report à nouveau	82 588		3 552				86 139
Acompte sur dividendes							
Provision réglementées	94 455					2 638	97 093
Subvention d'investissement	3 140					304	3 444
Résultat de l'exercice	36 011		-3 552	-32 459	56 430		56 430
TOTAL Capitaux Propres	301 703			-32 459	56 430	2 942	328 615

Dividendes : signe -

c) Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	94 455		9 900	-7 261	97 094
TOTAL	94 455		9 900	-7 261	97 094

Augmentations: signe +

Diminutions: signe -

3.4. Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actif

Variation des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciations sur actif immobilisé et circulant

(en milliers d'euros)	Provisions au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants repris au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pensions retraite	3 785	155	-385		3 555
Provision risques perte de change	0	7	0		7
Provision litiges chantiers	1 561	345	-382		1 525
Divers (*)	5 910	962	-1 222		5 650
Provisions pour gros entretien	920	446	-578		788
Autres provisions pour risques et charges	1 151	0	-15	—	1 136
TOTAL	13 327	1 915	-2 582		12 661
Provisions dépréciations sur actif circulant	11 522	7 080	-10 471		8 379
sur autres actifs immobilisés	727	3 103	-110		3 720
TOTAL	12 249	10 183	-10 581		12 099

*Le poste divers comprend une provision pour plan d'unités de performance, des provisions pour réaménagements carrières et des provisions pour litiges

Médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour charges.

Les gratifications au titre des médailles du travail sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont effectivement supportées.

3.5. Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	125	3	122	
. Autres immobilisations financières	125	3	122	
Actif circulant :	277 646	274 603	686	
. Créances clients (1)	84 979	84 443	536	
Clients douteux ou litigieux	833	297	536	
Autres créances clients	84 146	84 146		
. Créances diverses (2)	192 667	190 160	150	
Personnel et comptes rattachés	103	103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	897	897		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 966	19 966		
Autres impôts	58	58		
Etat - divers	2 090	2 090		
Groupes et associés (4)	166 124	165 974	150	
Débiteurs divers	3 129	772		
Charges constatées d'avance :	300	300		
Dettes financières :	36 130	659	469	35 001
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77	77		
. Dettes financières diverses (5)	36 053	582	469	35 001
Dettes d'exploitation et diverses (3)	218 244	217 188		
Fournisseurs et comptes rattachés	100 357	99 301		
Personnel et comptes rattachés	32 020	32 020		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 940	14 940		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 595	2 595		
Autres impôts, taxes et assimilés	2 652	2 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 683	19 683		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	45 997	45 997		
Produits constatés d'avance	87	87		

(1) dont 3 820 K Euros d'effets à recevoir

(2) dont 6 890 K Euros de produits à recevoir

(3) dont 163 905 K Euros de charges à payer

(4) dont 165 649 K Euros de comptes courants intra-groupe SG GLASS

(5) dont 368 K Euros de comptes courants intra-groupe

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 300K€ et sont principalement constituées de :

- Loyer pour 73K€
- Assurances pour 113K€
- Foretage carrière de Baillet-en-France pour 114 K€

Les **produits à recevoir**, qui s'élèvent à 6 890K€, sont constitués par :

- Créances clients et comptes rattachés pour 4 313K€
- Organismes sociaux pour 139K€
- RRR à obtenir pour 348 K€
- Produits à recevoir de l'Etat pour 2090 K€

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 163 905K€, sont constituées principalement :

- de dettes fournisseurs pour 81 940K€
- de dettes fiscales et sociales pour 43 582K€
- de rabais remises et ristournes clients pour 37 747K€
- d'intérêts courus sur emprunts et dettes financières pour 382K€
- Autres pour 254 K€.

3.7. Transactions avec des parties liées

Conformément au règlement ANC n° 2010-02 du 02 Septembre 2010 modifiant le PCG art.531-3, 532-11 et 532-12, nous portons à votre connaissance le fait qu'aucune transaction significative, qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché, n'a été réalisée sur l'exercice 2025 avec des parties liées.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

	Chiffre d'affaires		Total	Total	Variation %
Rubriques (en milliers d'euros)	France	Export	31/12/2025	31/12/2024	
France	503 718		503 718	519 004	-2,95 %
Etranger		53 168	53 168	49 683	7,01 %
TOTAL	503 718	53 168	556 886	568 687	-2,08 %

Le chiffre d'affaires total net de 556 886 K€ se décompose comme suit :

Le CA réalisé en France pour 503 718 K€ représente 90,45% du Chiffre Affaires Net total contre 91,26% en 2024.

Le CA export pour 53 168 K€ représente 9,55% du Chiffre Affaires net total contre 8,74% en 2024.

Par activité

Rubriques (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires		Total	Total	Variation %
	France	Export	31/12/2025	31/12/2024	
Ventes de marchandises	110 318	6 033	116 351	112 596	3,34 %
Production vendue biens	360 567	38 785	399 352	417 536	-4,36 %
Production vendue services	32 833	8 350	41 183	38 554	6,82 %
TOTAL	503 718	53 168	556 886	568 687	-2,08 %

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

Au cours de l'exercice, le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement s'est élevé à 3 516K€.

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Dotation de dépréciation des titres de participations	(3 103)
- Intérêts financiers nets et autres charges financières	115
- Résultat de change	(7)
-Résultat financier	<u>-2 995</u>

4.4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice correspondent exclusivement :

- Pour (2 638,47) K€ à des écritures comptables d'origine purement fiscales, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables (amortissements dérogatoires)

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant à taux normal	78 205	-17 597	60 608
Résultat exceptionnel	-2 638	507	-2 131
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-5 614		-5 614
Contribution sociale sur les bénéfices		-539	-539
Créance impôt recherche		598	598
Créance impôt mécénat		37	37
Réglul IS		-470	
Résultat comptable	69 954	-16 627	53 327

Produits: signe +/

Charges: signe -

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement de la dette future d'impôt de 22 522 K€ calculé au taux de 25.82% .

La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

Base de calcul	Montants en K€
BASE D'IMPOT SUR :	
. Provisions réglementées :	
- Ecart de conversion Actif	7
- Ecart de conversion Passif	0
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	97 093
. Subventions d'investissement	3 776
. Produits non imposables temporairement : (à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	100 876
BASE D'IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement : (à déduire l'année suivante)	
- Provision pour risques et charges	-604
- Provision pour participation	-5 614
- Contribution solidarité	-904
- Provisions pour dépréciation des immobilisations	-575
Dépréciation - créances clients et stocks	-5 952
TOTAL ALLEGEMENTS	-13 649
BASE SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	87 227
Crédit à imputer sur :	
- Amortissements réputés différés	
- Déficits reportables	
- Moins-values au taux réduit	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	87 227

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquelles ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés, nets des fonds de couverture de retraites complémentaires, a été évalué au 31 décembre 2025 à 14 658 K€.

Ils recouvrent, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 14 628 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 30 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs « futurs ayant droit »..

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

Les hypothèses de calculs de l'engagement sont les suivants :

- taux annuel d'inflation : 2.00%
- taux annuel de revalorisation des salaires : <35 ans : 7.00% ; [35,50[: 4.70% ; >=50 : 3.30%,
- taux annuel d'actualisation : 4.13%
- table de survie : TGFH05

b) Crédit-bail

N/A

c) Autres engagements financiers

- Les cautions et garanties diverses reçus s'élèvent à 11 924 K€.
- Les engagements reçus en garantie de paiement des clients s'élèvent à 350 K€.
- Les engagements reçus en garantie de litiges potentiels auprès de fournisseurs s'élèvent à

4 352 K€

- Les engagements 2025 donnés aux salariés bénéficiaires d'unités de performance sont nuls dans la mesure où les montants provisionnés sont supérieurs aux engagements salariés (cours réel < cours couvert).

5.2. Effectif moyen

	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	283		283
Agents de maîtrise et Techniciens	396	97	493
Employés	361		361
TOTAL	1040	97	1137

5.3. Rémunération des organes d'Administration

Les organes d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de la part de la société, que ce soit au titre de leur fonction ou de leur mandat.

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.4. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain dont le siège social est situé à Courbevoie « Tour SAINT GOBAIN », 12 Place de l'Iris 92096 La Défense Cedex..

Conformément à l'article L.233-17 du Code de Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, de produire des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

5.5. Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2007, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Aucune opération présentant des risques et avantages à signaler.

5.7. Autres éléments significatifs

Aucun événement significatif.

5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.



Placoplatre

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PLACOPLATRE

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros
Siège Social : Tour SAINT-GOBAIN
12 Place de l'Iris
92400 Courbevoie

RCS NANTERRE 729 800 706

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Situation des mandats des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées ;
- Information relative à la conclusion prochaine d'une obligation réelle environnementale (ORE) dans le cadre de la régularisation administrative de la carrière du Fort de Vaujours ;
- Pouvoirs en vue des formalités.



Placoplatre

TEXTE DES RESOLUTIONS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PLACOPLATRE

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros

Siège Social : Tour SAINT-GOBAIN

12 Place de l'Iris

92400 Courbevoie

RCS NANTERRE 729 800 706

T E X T E D E S R E S O L U T I O N S

A L ' A S S E M B L E E G E N E R A L E O R D I N A I R E

D U 1 8 M A I 2 0 2 6

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du conseil d'administration et les comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 53 326 597,72 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, qui s'élèvent à un montant de 153 484 euros ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que le bénéfice net de l'exercice clos au 31/12/2025 s'élève à 53 326 597,72 euros et que le compte «Report à nouveau» présente un solde créditeur de 86 139 081,49 Euros pour former un total distribuable de 139 465 679,21.

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation qui lui est proposée par le Conseil d'administration à savoir :

1. Attribution de l'intérêt statutaire

Conformément aux statuts, il est attribué aux actionnaires un intérêt statutaire de 5 % du capital social, soit un montant total de 500 000,00 euros.

2. Attribution d'un dividende

L'Assemblée décide ensuite l'attribution d'un dividende destiné à porter le dividende global à 38,90 euros par action, représentant un montant total distribué de 50 790 563 euros, ce montant incluant expressément l'intérêt statutaire de 500 000,00 euros mentionné au point 1 ci-dessus.

3. Affectation du solde

Le solde du résultat, soit 2 536 034,72 euros est affecté au compte « Report à nouveau » qui s'établit à 88 675 116, 21 euros.

Le dividende global sera mis en paiement à compter du 21 mai par la Banque CACEIS CORPORATE TRUST, sise 14 rue Rouget-de-L'Isle, 92130 Issy-les-Moulineaux.

En outre conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total (€)
2022	1 305 670	5,14	6 711 144
2023	1 305 670	14,00	18 279 380
2024	1 305 670	24,86	32 458 956

Quatrième résolution

L'Assemblée générale prend acte du changement de représentant permanent de la société Saint-Gobain Placo, administrateur personne morale, et de la désignation de Madame Christelle LARDIERE en remplacement de Madame Chloé DUMAY, à compter du 31 mars 2026.

Madame Christelle LARDIERE exerce les fonctions de Directrice adjointe des Ressources Humaines France et Directrice des Relations Sociales France et Europe depuis le 1^{er} février 2026.

L'Assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Conseil d'administration, décide également de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Stephan GARCIA pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Enfin, l'Assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 octobre 2025, ayant cooptée Madame Silvia MARIANI en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Bernadette CHARLEUX, administratrice démissionnaire. Cette cooptation est ratifiée pour la durée restant à courir du mandat de Madame Bernadette CHARLEUX, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la décision du Conseil d'administration de renouveler Monsieur Stephan GARCIA dans ses fonctions de Directeur Général, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031. Cette décision prend effet à l'issue de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale prend également acte :

- de la confirmation de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce et aux statuts de la Société ;
- ainsi que du rappel des pouvoirs du Directeur Général, qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Enfin, l'Assemblée générale prend acte de la décision du Conseil d'administration selon laquelle Monsieur Stephan GARCIA ne percevra aucune rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Directeur Général. Elle prend également acte que la Société remboursera à l'intéressé, sur justificatifs, les frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31

décembre 2025 et entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.225-38 et L.225-39 du Code de Commerce.

L'Assemblée générale prend également acte qu'au cours de sa séance du 31 mars 2026, le Conseil d'administration a autorisé préalablement la conclusion d'une convention réglementée envisagée entre PLACOPLATRE et NP RECYCLING ayant pour objet la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 30 ans portant sur un terrain appartenant à la Société.

Aux termes de ce bail à construction, NP Recycling s'engagera à édifier un bâtiment destiné à accueillir un outil industriel de recyclage de déchets de plâtre, moyennant un loyer annuel de 60 000 €, indexé. Il est prévu qu'à l'issue du bail, la construction édifiée reviendra gratuitement à PLACOPLATRE, l'outil industriel demeurant la propriété de NP Recycling. Des servitudes de passage seront également consenties au profit de NP Recycling pour les besoins de l'exploitation.

L'Assemblée générale prend acte de l'intérêt de cette opération pour la Société, lequel réside notamment dans :

- (i) le portage de l'investissement par NP Recycling (coentreprise entre Nantet Locabennes et Placoplatre),
- (ii) le développement d'un atelier de recyclage permettant d'augmenter le taux de recyclé à 30 % à l'horizon 2030, contre 10 % actuellement.

Il est rappelé que l'administrateur intéressé, Saint-Gobain Placo, avait préalablement déclaré la nature et l'étendue de son intérêt dans cette convention au Conseil d'administration et ne participait pas au vote l'autorisant.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments qui précèdent, approuve ladite convention ainsi que les conclusions du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Septième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Conseil d'administration :

- est informée de la nécessité, dans le cadre de la procédure de régularisation de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2023 autorisant la société à exploiter une carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujourns, de la conclusion envisagée d'une convention portant obligation réelle environnementale au sens des articles L.132-3 et suivants du Code de l'environnement ;
- prend acte du fait que cette convention serait conclue avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Île-de-France et demeurerait subordonnée à l'obtention d'un arrêté préfectoral complémentaire régularisant l'autorisation d'exploitation ;
- prend acte enfin que cette obligation réelle environnementale aurait pour effet d'engager la société, pour une durée de 99 ans, à respecter certaines restrictions d'intervention et à assurer la préservation de boisements et de cavages situés dans le périmètre de la carrière du Fort de Vaujourns, afin de garantir le maintien des fonctionnalités écologiques nécessaires aux populations de chauves-souris présentes sur le site.

La présente résolution est soumise à l'Assemblée générale à titre strictement informatif, étant précisé qu'elle ne relève pas de ses attributions et qu'elle n'affecte en rien l'exercice des pouvoirs propres du Conseil d'administration.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.

Placoplatre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31
décembre 2025*





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta

CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Placoplatre S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025
Placoplatre S.A.
Tour Saint-Gobain
12, Place de l'Iris - 92400
Courbevoie



À l'assemblée générale de la société Placoplatre S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Placoplatre S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

KPMG SA

Laurent Chillet

Associé

Placoplatre S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Placoplatre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Placoplatre S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025
Placoplatre S.A.
Tour Saint-Gobain
12, Place de l'Iris - 92400
Courbevoie

À l'assemblée générale de la société Placoplatre S.A.,



En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce. **Placoplatre S.A.** Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 3

Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé et non encore conclues

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé et non encore conclues, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Bail à construction avec la société NP RECYCLING

- **Personne concernée**

NP RECYCLING, société détenue par Nantet Locabennes et Saint-Gobain Placo S.A.S., actionnaire de Placoplatre S.A. à hauteur de 99,80%

- **Nature et objet**

Bail à construction d'une durée de 30 ans donnant l'obligation à NP RECYCLING d'édifier un bâtiment sur un terrain appartenant à Placoplatre S.A. et comprenant un outil industriel de recyclage de déchets de plâtre. En fin de bail, la construction édifiée, fera accession à Placoplatre S.A. gratuitement (l'outil industriel demeurant la propriété de NP RECYCLING). Des servitudes de passage seront également à octroyer à NP RECYCLING.

- **Modalités**

Au titre de cette convention, le montant du loyer annuel s'élèvera à 60 000 € indexé.

- **Motifs justifiant de son intérêt pour la société**



Ce bail a pour intérêt (i) de faire porter l'investissement par NP RECYCLING et (ii) de développer un nouvel atelier de recyclage de déchets de plâtre permettant de porter le pourcentage de recyclé à 30 % (à horizon 2030) au lieu de 10 % actuellement.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

KPMG SA

Laurent Chillet

Associé